

# Règlement Jeu Concours

## **« un séjour d'une semaine à gagner dans l'hébergement de mon choix » Zú le guide**

### **ARTICLE 1**

La société MYLA dont le siège social est situé à : 44 rue Condorcet 33300 Bordeaux organise un jeu concours dans le guide papier Zú le guide et sur le site internet [www.zu-leguide.com](http://www.zu-leguide.com)

### **ARTICLE 2**

Ce jeu est ouvert à tous ceux ayant complété, oblitéré et renvoyé le coupon situé en page 98 et 99 du guide ou bien qui auront complété le formulaire en ligne sur [www.zu-leguide.com/guestoguest](http://www.zu-leguide.com/guestoguest) : personnes physiques de plus de 18 ans, résidant en France Métropolitaine, à l'exception des personnels des sociétés ayant participé directement ou indirectement à son organisation ou à sa réalisation.

### **ARTICLE 3**

Deux moyens pour participer au jeu concours : via ce formulaire en ligne : [www.zu-leguide.com/guestoguest](http://www.zu-leguide.com/guestoguest) ou alors via le code coupon qui est mis à la disposition des joueurs aux pages 98 et 99 du guide distribué en 50 000 exemplaires. Pour jouer, chaque participant devra remplir le coupon avec ses coordonnées (Prénom/Nom/Email), en validant ligne ou en oblitérant et en renvoyant le coupon, le participant accepte également de recevoir des informations par email de la part de Zú le guide.

### **ARTICLE 4**

Toute participation par un moyen autre que le formulaire en ligne ou qu'en renvoyant le coupon/carte postale est exclu. La participation est limitée à une par foyer (même nom, même adresse postale) et la date limite d'envoi est le 28/08/2018 (cachet de la poste faisant foi)

### **ARTICLE 5**

Ce jeu est doté d'un seul lot : 2250 guestpoints utilisables sur le site <https://www.guestoguest.fr> permettant une location d'une semaine en famille avant le 01/09/2019.

Conditions pour que le gagnant bénéficie de ce lot : qu'il s'inscrive sur le site <https://www.guesttoguest.fr> et complète son profil à 100% (la vérification lui sera offerte).

Même si le concept du site est l'échange de maison le gagnant pourra profiter de son lot (séjour d'une semaine en famille) sans pour autant devoir accueillir dans son propre logement.

Coûts optionnels à prévoir par le gagnant : caution (3,5% de commission prélevés par GuestToGuest) + assurance (à partir de 4€/jour)

## **ARTICLE 6**

Le tirage au sort se déroulera le 31/08/2018 par une main innocente (une personne n'ayant pas participé à ce jeu concours).

## **ARTICLE 7**

Le résultat sera communiqué sur le site [www.zu-leguide.com](http://www.zu-leguide.com) + newsletter + page Facebook

## **ARTICLE 8**

Le règlement complet du présent jeu peut être obtenu à titre gratuit par toute personne sur simple demande auprès de Maître Jean Baptiste Biran, Cours Balguerie Stuttenberg 33 300 Bordeaux.

## **ARTICLE 9**

Les données nominatives feront l'objet d'un traitement informatique et conservées dans un fichier que nous nous réservons le droit d'exploiter à des fins commerciales. Selon la loi « informatique et liberté » du 06/01/1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant.

## **ARTICLE 10**

La société MYLA se réserve le droit de modifier, de proroger ou d'annuler purement et simplement le présent jeu sans que sa responsabilité puisse être engagée. A ce titre, sa responsabilité ne saurait également être encourue en cas de force majeure ou d'événement indépendant de sa volonté.

## **ARTICLE 11**

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française. Toute fraude ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indûment le gain ou de participer de façon irrégulière au tirage, fera l'objet de poursuites conformément aux dispositions de l'article 313-1 et suivants du Code Pénal.

## **ARTICLE 12**

Toute participation au présent jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement